

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM: Guyane

Question écrite n° 122572

Texte de la question

Il y a quelques semaines, deux randonneurs se sont perdus dans la forêt guyanaise et des recherches importantes ont été mises en oeuvre. Ce n'est que plus tard qu'ils ont pu trouver un point de contact. De tels faits mettent en danger la vie des randonneurs eux-mêmes, mais peuvent aussi exposer au danger les sauveteurs et provoquent des dépenses non négligeables. Devant cette situation, M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'outre-mer s'il ne lui paraît pas opportun de mettre en place une réglementation de ces randonnées en forêt tropicale aussi bien pour la sécurité des randonneurs que pour faciliter les recherches.

Données clés

Auteur: M. Bruno Bourg-Broc

Circonscription: Marne (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 122572

Rubrique: Outre-mer

Ministère interrogé : outre-mer (II)

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 1er mai 2007, page 4039